



GUIDE DES
CONDITIONS
TARIFAIRES

CLIENTÈLE DES PARTICULIERS
CONDITIONS APPLICABLES AU
1^{ER} FÉVRIER 2022

Sommaire

1	OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	3
	Ouverture, transformation, clôture	3
	Relevés de comptes	3
	Tenue de compte	4
	Service dans les Espaces Patrimoniaux	4
2	BANQUE À DISTANCE	4
3	MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	5
	Cartes bancaires	5
	Virements	7
	Prélèvements / Titre Interbancaire de Paiement (TIP)	8
	Chèques	8
	Change	8
4	OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	9
	Services bancaires de base	9
	Offre réservée aux clients financièrement fragiles	10
5	IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	11
	Commission d'intervention	11
	Opérations particulières	11
	Incidents de paiement	12
6	DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	13
	Facilité de caisse et découverts	13
	Crédits à la consommation	13
	Crédits immobiliers	14
	Autres opérations	14
7	FORFAIT BANQUE PRIVÉE	15
	Forfait Banque Privée	15
8	ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	16
	Épargne bancaire	16
	Placements financiers - PEA / PEA-PME	17
	Placements financiers - Comptes titres	20
	Assurance-vie	23
	Autres opérations et services	23
9	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	25
10	RÉSoudre UN LITIGE	26

Les tarifs figurant dans le présent Guide annulent et remplacent à compter du 1^{er} février 2022 les précédentes Conditions Tarifaires. Sauf indications contraires, ces tarifs sont exprimés en euros et incluent les éventuelles évolutions réglementaires dont les dispositions sont appliquées automatiquement.

Nos tarifs sont présentés en euros et TTC lorsqu'ils sont soumis à la TVA au taux de la TVA en vigueur. En cas de modification du taux de TVA, les tarifs TTC sont impactés des nouvelles conditions de TVA à compter de la date d'application officielle du nouveau taux de TVA.

Vous pouvez également retrouver le Document d'Information Tarifaire en agence et sur notre site internet www.milleis.fr.

Ce document comporte des informations relatives aux 12 services les plus représentatifs liés à un compte de paiement (énuméré au A du I de l'article D 312-1-1 du Code monétaire et financier).

1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de Compte Milleis	Gratuit
Transfert de compte dans un autre Espace Patrimonial Milleis	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Service d'aide à la mobilité	Gratuit
Services bancaires de base (droit au compte)	Gratuit
Désolidarisation d'un compte-joint	Gratuit
Clôture du compte	Gratuit

Relevés de comptes

Mensuel	Gratuit
Récapitulatif annuel des frais bancaires	Gratuit
Relevés spécifiques aux instruments financiers : <ul style="list-style-type: none">• Relevé IFU annuel• Relevé de plus-values titres• Relevé de portefeuille trimestriel	Gratuit

Frais de recherche de documents

Duplicata de relevés de comptes	20 € / relevé
Documents fiscaux	32 € / document
Document (hors relevés de comptes et documents fiscaux) <ul style="list-style-type: none">• Datant de moins de 6 mois• Datant de plus de 6 mois	20 € / document 40 € / document
Relevé de portefeuille titres à date d'arrêt mensuel	60 € / relevé
Fourniture d'attestations diverses (avoirs pour études à l'étranger, virements...)	15 € l'unité

Tenue de compte	
Tenue de compte	15 € / trimestre
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes de moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours • Si le titulaire du compte détient 100 000 € d'avoirs ou plus⁽¹⁾ 	Gratuit
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ou BIC/IBAN	Gratuit
Compte inactif ⁽²⁾	30 € / an maximum
Ouverture de dossier succession Barème dégressif par tranche en euros (sur avoirs, espèces et titres au jour du décès) : <ul style="list-style-type: none"> • De 0 à 22 800 € • De 22 801 € à 152 500 € • Supérieur à 152 500 € Plus frais réels de règlement des successions	Minimum 100 € 1% 0,50% 0,25%

Service dans les Espaces Patrimoniaux	
Remise de chèque(s) à l'encaissement	Gratuit
Produit plus commercialisé • Location de coffre-fort	Nous consulter

2 BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de Banque à distance (Milleisnet) sur www.milleis.fr	Gratuit ⁽³⁾
Application mobile Milleis L'application mobile Milleis est disponible sur l'App Store ⁽⁴⁾ pour iPhone ⁽⁴⁾ , sur Google Play™ ⁽⁴⁾ pour les téléphones Android™ ⁽⁴⁾	Gratuit

(1) Le montant des avoirs correspond aux dépôts et à l'ensemble des placements et produits financiers détenus dans le Groupe Milleis. Si vous êtes titulaire d'un compte joint, 50% du solde de ce compte sera ajouté au montant des avoirs détenus individuellement.

(2) Les comptes en indivision ne sont pas éligibles à la gratuité. Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier.

(3) Hors coût d'accès à la charge du client et facture par son opérateur.

(4) iPhone et App Store sont des marques déposées par Apple Inc. Android et Google Play sont des marques déposées par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.

3 MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes bancaires

Cotisation carte	Prix mensuel	Conditions de gratuité ⁽¹⁾
Cartes à autorisation systématique : Carte Visa On Line	3,25 € (soit 39 € / an) Débit différé indisponible	Clients âgés de moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours ou client bénéficiant des services bancaires de base.
Carte Visa Classic	4 € (soit 48 € / an)	50 000 € d'avoirs minimum ⁽¹⁾
Carte Visa Premier	12,75 € (soit 153 € / an)	50 000 € d'avoirs minimum ⁽¹⁾
Carte Visa Platinum	18,5 € (soit 222 € / an)	100 000 € d'avoirs minimum ⁽¹⁾
Carte Visa Infinite	28,50 € (soit 342 € / an)	200 000 € d'avoirs minimum ⁽¹⁾

Bon à savoir

À partir de la deuxième carte souscrite, vous bénéficiez de 50% de réduction sur le montant de la cotisation⁽²⁾.

(1) Le montant des avoirs correspond aux dépôts et à l'ensemble des placements et produits financiers détenus dans le Groupe Milleis. Si vous êtes titulaire d'un compte joint, 50% du solde de ce compte sera ajouté au montant des avoirs détenus individuellement.

(2) Si le client est titulaire d'une carte bancaire gratuite, il bénéficie de 50% de réduction sur une carte de gamme équivalente ou inférieure. Si le client n'est pas éligible à la gratuité, il bénéficie de 50 % de réduction sur la cotisation de la carte la moins chère.

Opérations de paiements par carte bancaire

Dans un pays de la zone euro⁽¹⁾ Retrait d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets	Gratuit
Retrait d'espèces dans un Espace Patrimonial (autre que Milleis)	0,45% du montant + 4 € / opération
Paiements par carte	Gratuit
Dans un pays hors zone euro⁽²⁾ Retrait d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets	2,90% du montant + 3 € / opération
Retrait d'espèces dans un Espace Patrimonial (autre que Milleis)	2,90% du montant + 3 € / opération
Paiements par carte	2,90% du montant + 0,80 € / opération

Autres prestations

Opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse	Gratuit
Remplacement automatique de carte suite à opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse	Gratuit
Remplacement de carte détériorée	16 €
Remplacement de carte en urgence	75 €
Réédition de code confidentiel	10 €
Réédition de code confidentiel en urgence	75 €
Mise en place d'un plafond d'autorisation exceptionnel ⁽³⁾	60 €
Réclamation non fondée (contestation illégitime)	38 €

(1) Les pays membres de la zone euro sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

(2) Les transactions effectuées en devises hors zone euro sont converties en euros par les Centres Internationaux Visa et Mastercard au jour de la réception du débit à ces centres, aux conditions de change de leurs réseaux.

(3) Cette opération est soumise à l'acceptation de la Banque.

Virements

Virements effectués dans la zone SEPA⁽¹⁾		Hors Milleisnet	Milleisnet ⁽²⁾
Réception d'un virement SEPA Virement interbancaire Gratuit (des commissions ou frais pourront être facturés au bénéficiaire par le banquier du donneur d'ordre)		Gratuit	Gratuit
Émission d'un virement SEPA Émission d'un virement Interne Frais par virement interne occasionnel ou permanent		Gratuit	Gratuit
Virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) Frais par virement occasionnel		4 €	Gratuit ⁽³⁾
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) Frais de mise en place d'un virement permanent Frais par virement permanent		Gratuit 1,50 € par virement	Gratuit Gratuit
Virements non SEPA⁽⁴⁾			
Réception d'un virement hors euro ou en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA⁽¹⁾		12 €	
Émission d'un virement ponctuel ou d'un virement permanent non SEPA^{(1) (4)} dans un Espace Patrimonial ou sur internet⁽⁵⁾ Commission de transfert dégressive : · De 0 à 76 200 € · De 76 201 à 457 300 € · Supérieur à 457 300 € Exemple : pour un montant de 500 000 €, le taux de 0,12% s'applique pour la tranche de 0 à 76 200 €, le taux de 0,07% s'applique pour la tranche de 76 201 € à 457 300 € et le taux de 0,05% s'applique pour la tranche de 457 301 € à 500 000 €.		Minimum : 18,50 € 0,12% 0,07% 0,05%	
Commission de change Commission dégressive par tranche en euros : · De 0 à 76 200 € · De 76 201 à 457 300 € · Supérieur à 457 300 €		Minimum : 18,50 € 0,05% 0,02% 0,01%	
Frais de récupération des frais de correspondant⁽⁶⁾		Minimum : 20 €	
Frais additionnels en cas d'absence ou d'erreur sur BIC ou IBAN		10 €	
Frais d'intervention, réclamation non fondée Modification, demande de retour de fonds, obtention de confirmation de crédit à la Banque		40 €	

NB : Les frais mentionnés ci-dessus correspondent à des frais d'exécution des opérations.

(1) La zone SEPA (Single Euro Payments Area) est composée des 28 pays de l'Union européenne, des 4 pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), de Monaco et de Saint-Marin.

(2) Le montant du virement peut être plafonné par la banque.

(3) La gratuité du virement est assurée uniquement si le client réalise lui-même l'opération. Les opérations initiées par la messagerie sécurisée ou auprès du Service Relations Clients ne sont pas concernées par la gratuité.

(4) Commission de change en sus si achat ou cession de devises.

(5) Les virements permanents non SEPA ne peuvent pas être réalisés sur Milleisnet

(6) Frais pris par les Banques intermédiaires.

Cours de change

Le coût correspond au cours du marché au moment de la passation de l'ordre par nos services majoré de 1%.

Pour tous vos virements non SEPA⁽¹⁾, et s'agissant des frais relatifs aux transferts, vous avez la possibilité de choisir entre :

- Le partage des frais : seuls les frais Milleis vous sont imputés
- Tous frais à votre charge : les frais Milleis et ceux à charge du bénéficiaire
- Frais à charge du bénéficiaire : tous les frais sont à la charge du bénéficiaire

À défaut d'indication de votre part, l'option retenue par défaut sera l'option frais partagés (BIC de la Banque du bénéficiaire et IBAN du bénéficiaire des fonds fournis à Milleis de manière précise). Il en sera de même lorsqu'il n'y a pas de conversion monétaire du côté du payeur.

Prélèvements / Titre Interbancaire de Paiement (TIP)

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA ⁽¹⁾	Gratuit
Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP)	Gratuit
Frais d'opposition sur prélèvement	Gratuit

Chèques

Paiement d'un chèque	Gratuit
Remise de chèque(s)	Gratuit
Autres opérations liées aux chèques	
Frais d'envoi de chéquier (en recommandé)	6 € plus frais postaux
Chèque émis dans une autre monnaie que celle du compte	18 €
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur	14 €
Émission d'un chèque de Banque	
Frais d'émission d'un chèque de banque libellé en Euro	14 €
Frais d'émission d'un chèque de banque libellé en devises autre que l'Euro	14 €

Change

Commission sur achat ou vente de devises des pays n'appartenant pas à l'Espace Économique Européen⁽²⁾.

Commission de change

Montant en contre-valeur EUR, le montant de la commission est imputée sur la devise vendeuse

• De 0 à 76 200 €	0,05%
• De 76 201 à 457 300 €	0,02%
• Supérieur à 457 300 €	0,01%

(1) La zone SEPA (Single Euro Payments Area) est composée des 28 pays de l'Union européenne, des 4 pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), de Monaco et de Saint-Marin.

(2) L'Espace Economique Européen (EEE) est constitué des pays de l'Union Européenne (y compris la France), de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège.

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Services bancaires de base

Les services bancaires de base sont ceux fournis aux titulaires d'un compte de dépôt ouvert sur désignation par la Banque de France (droit au compte) au titre des articles L. 312-1 et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier.

Gratuit

Les services bancaires de base comprennent :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les paiements par prélèvements SEPA⁽¹⁾, titre interbancaire de paiement SEPA⁽¹⁾ ou par virement bancaire SEPA⁽¹⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de Milleis Banque
- Carte bancaire à autorisation systématique
- Deux formules de chèques de Banque par mois
- La réalisation des opérations de caisse

Commission d'intervention

Gratuit

Plafonnement d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte:

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

16,60 € / mois
soit pour information
199,20 €
maximum / an

(1) La zone SEPA (Single Euro Payments Area) est composée des 28 pays de l'Union européenne, des 4 pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), de Monaco et de Saint-Marin.

Offre réservée aux clients financièrement fragiles⁽²⁾

Cette offre est réservée à toute personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels en situation de fragilité financière au sens des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier.

Cotisation à cette offre groupée de service :
3 € / mois

- Ouverture, tenue et clôture du compte de dépôt
- Carte bancaire à autorisation systématique
- Dépôt et retrait d'espèces dans un Espace Patrimonial
- Quatre virements mensuels SEPA⁽¹⁾, dont au moins un virement permanent, et des prélèvements SEPA⁽¹⁾ en nombre illimité
- Deux chèques de Banque par mois
- Accès gratuit à Milleisnet
- Alertes SMS sur le niveau du solde du compte
- Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire (RIB)
- Exonération totale des commissions d'intervention
- Un changement d'adresse par an

Plafonnement d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte:

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

16,60 € / mois
soit pour information
199,20 €
maximum / an

(1) La zone SEPA (Single Euro Payments Area) est composée des 28 pays de l'Union européenne, des 4 pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), de Monaco et de Saint-Marin.

(2) La liste des critères d'éligibilité à l'offre CFF est disponible sur notre site milleis.fr et fournie sur simple demande à son banquier privé.

5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention	
Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier Frais par opération	8 € par opération (80 € maximum / mois)
Pour les adhérents à l'offre réservée à la clientèle en situation de fragilité financière et les titulaires de compte assorti des services bancaires de base	Gratuit

Opérations particulières	
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant recouvré par les comptables publics dans la limite de 100 €
Frais par saisie-attribution	104 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	20 € / chèque
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30 €
Frais d'envoi d'un courrier de dénonciation de la Facilité de caisse (utilisation > 30 jours consécutifs)	15 €

Incidents de paiement

Cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque
(pour utilisation abusive ou insuffisance de provision)

38 €

Chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

- Pour un chèque d'un montant ≤ 50 €
- Pour un chèque d'un montant > 50 €

Frais pour chèque remis à l'encaissement et retourné impayé
pour un motif autre que sans provision (à la charge du bénéficiaire)

30 € / chèque
50 € / chèque

17 €

Prélèvements

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ≥ 20 €
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision < 20 €

20 €

Plafonné au montant
du prélèvement rejeté

Virements

Frais par virement occasionnel incomplet ou erroné
Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision

12 €

17 €

Clientèle en situation de fragilité financière n'ayant pas adhéré à l'offre réservée aux clients financièrement fragiles (visée au paragraphe 5 du présent guide)

Plafonnement pour l'ensemble des frais d'incident suivants,
liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement
du compte

- Commissions d'intervention
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25 € / mois

6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

La Banque de France communique les seuils de l'usure sous la forme d'un avis au JO à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant. Ces seuils sont disponibles sur le site Internet milleis.fr rubrique « Informations légales et réglementaires ».

Facilité de caisse et découverts

Facilité de caisse⁽¹⁾

Taux Nominal Annuel des intérêts débiteurs en vigueur

Seuil de l'usure en vigueur diminué de 0,06%

Découverts

Découvert en compte non convenu ou dépassement non autorisé⁽¹⁾.

Taux Nominal Annuel des intérêts débiteurs en vigueur

Seuil de l'usure en vigueur diminué de 0,03%

Découvert autorisé

Taux Nominal Annuel des intérêts débiteurs (hors assurance facultative)

Nous consulter

Découvert à Durée Indéterminée

Ouverture de crédit dont le montant maximum est fonction des avoirs
Taux Nominal Annuel des intérêts débiteurs (hors assurance facultative)

Nous consulter

Crédits à la consommation

Prêts personnels

Nous consulter

Frais de dossier

Gratuit

(1) Taux Annuel Effectif Global (TAEG) limité au plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie "Découvert en compte aux particuliers" tel qu'il est publié trimestriellement au Journal Officiel en application des articles L313-3 et D313-6 du Code de la consommation. Le TAEG est indiqué sur l'offre préalable et sur le relevé de compte. Ce taux peut être modifié à tout moment à la hausse ou à la baisse par la Banque, dans la limite du taux de l'usure.

Crédits immobiliers

Milleis propose une gamme de prêts immobiliers à taux fixe destinés à répondre à vos besoins. N'hésitez pas à contacter votre Banquier Privé Milleis.

Frais de dossier : ces frais sont perçus lors de la mise à disposition des fonds.	1% du montant emprunté Minimum 800 €
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------

Dans tous les cas, les facilités de caisse, découverts, crédits à la consommation et crédits immobiliers sont soumis à un accord préalable de la Banque.

Autres opérations

Demande d'une attestation d'intérêts	38 €
Réédition du tableau d'amortissement/tableau de réduction	38 €
Modification de la date de prélèvement des échéances	38 €
Demande de décompte pour remboursement anticipé	Gratuit
Modifications contractuelles	800 €
Frais d'établissement d'acte de caution	120 €
Frais d'envoi de la lettre d'information des cautions	Gratuit
Réédition d'une offre de crédit - Datant de moins de 6 mois - Datant de plus de 6 mois	20 € / document 40 € / document

7 FORFAIT BANQUE PRIVÉE

Forfait Banque Privée

Ce forfait couvre les prestations d'accompagnement de la Banque Privée en votre qualité de client de Milleis Banque :

- Une information régulière sur l'actualité économique, juridique, fiscale ainsi que sur nos nouvelles offres afin de vous permettre d'appréhender les enjeux clés et de prendre les bonnes décisions
- Notre gamme complète de produits d'investissement par le biais des services d'investissement concernés : compte-titres, PEA, PEA/PME, Assurance-Vie, OPCVM, produits structurés, SCPI, OPCI
- Notre gamme de solutions adaptées : crédit, immobilier patrimonial, Conseil Essentiel, Gestion Pilotée...

Forfait Banque Privée

- Si le titulaire du compte détient des avoirs⁽¹⁾ :
 - de plus de 100 000 €
 - entre 50 000 € et 100 000 €
- Pour les personnes de moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours

100 € / trimestre

Gratuit
50 € / trimestre

Gratuit

(1) Le montant des avoirs correspond aux dépôts et à l'ensemble des placements et produits financiers détenus dans le Groupe Milleis. Si vous êtes titulaire d'un compte joint, 50% du solde de ce compte sera ajouté au montant des avoirs détenus individuellement. Les comptes en indivision ne sont pas éligibles à la gratuité.

8 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

Rémunération des comptes d'épargne

À court terme :

Compte sur Livret	0,05% ⁽¹⁾⁽²⁾
Livret A	1% ⁽¹⁾⁽³⁾
Livret de Développement Durable et Solidaire	1% ⁽¹⁾⁽³⁾
Livret Jeune Milleis	1,5% ⁽¹⁾
Compte d'Épargne Logement (hors prime d'état)	0,75% ⁽²⁾

À moyen terme :

Compte à terme et certificat de dépôts	Nous consulter
Plan d'Épargne Logement (hors prime d'état)	1% ⁽²⁾
Transfert de produits d'épargne de type PEL, CEL vers une autre Banque	55 €
Clôture de compte sur livret et assimilés	Gratuit

(1) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux

(2) Taux susceptible de modifications à l'initiative de la Banque et qui sera communiqué aux clients par courrier ou message sur les relevés de compte. Jusqu'à 5 millions d'euros.

(3) Taux fixé par les pouvoirs publics.

Placements financiers - PEA / PEA-PME

Gestion Libre - Milleis Bourse

Valeurs négociées dans l'EEE⁽¹⁾

Commission sur le montant de la transaction :

	Milleisnet ⁽³⁾	Hors Milleisnet
Ordre de bourse	0,50%	1,20%
Abonnement mensuel	Gratuit	
Souscription d'OPC	La commission de souscription prélevée est celle mentionnée dans les prospectus. A défaut de commission de souscription prélevée au titre du prospectus, Milleis se réserve la possibilité de prélever une commission de souscription de 0,5% maximum (Milleisnet) ou de 1,2% maximum (hors Milleisnet).	
Souscription aux émissions d'obligations en France	Gratuit	
Achats d'actions sur introduction dans l'EEE ⁽¹⁾ et participation aux augmentations de capital des sociétés cotées dans l'EEE ⁽¹⁾	Gratuit ⁽³⁾	

Valeurs négociées hors EEE⁽¹⁾

Commission sur le montant de la transaction

	Milleisnet	Hors Milleisnet
Ordre de bourse	N/A	1,00% ⁽³⁾
Frais de courtage	A la charge du client	

Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en début de trimestre au titre du trimestre en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Ils sont acquis à Milleis pour tout trimestre commencé hors cas de transfert.

Taux unique	0,1% par trimestre
Maximum de perception	1,25 € par ligne de titres admis aux négociations sur une plateforme de négociation par trimestre 6,25 € par ligne de titres non-admis aux négociations sur une plateforme de négociation par trimestre

(1) Espace Economique Européen (EEE) constitué des pays de l'Union Européenne (y compris la France), de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège.

(2) Valeurs négociées sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles uniquement.

(3) Hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.

Gestion Conseillée

Conseil Expert en Investissement Financier Milleis

Accessible à partir de 75 000 €

Commission de service

La commission de service est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours et est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Elle est acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

Taux dégressif par tranche d'actifs sous gestion :	
• Pour la tranche d'encours inférieure ou égale à 500 000 €	0,90% par an
• Pour la tranche d'encours supérieure à 500 000 €	0,80% par an
• Minimum de perception	400 € par an

Ordres de Bourse

Commission sur le montant de la transaction :	Milleisnet ⁽²⁾	Hors Milleisnet
• Taux standard	0,50%	1%
Frais de courtage sur le montant de la transaction	Gratuit	
• Ordres de bourse négociés Euronext ⁽²⁾		
• Ordres de bourse hors Euronext ⁽³⁾ négociés au sein de l'EEE ⁽¹⁾	A la charge du client dans la limite de 1,2% ⁽⁴⁾	
• Ordres de bourse négociés hors EEE ⁽¹⁾	A la charge du client	
Droits de garde	Gratuit	

Conseil Essentiel

Accessible à partir de 10 000 €.

Commission de service

La commission de service est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours et est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Elle est acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

• Pour la tranche d'encours inférieure ou égale à 500 000 €	0,90% par an
• Pour la tranche d'encours supérieure à 500 000 €	0,80% par an
Souscription d'OPC	La commission de souscription prélevée est celle mentionnée dans les prospectus. A défaut de commission de souscription prélevée au titre du prospectus, Milleis se réserve la possibilité de prélever une commission de souscription de 0,5% maximum (Milleisnet) ou de 1,2% maximum (hors Milleisnet).
Droits de garde	Gratuit

(1) Espace Economique Européen (EEE) constitué des pays de l'Union Européenne (y compris la France), de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège.

(2) Valeurs négociées sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles uniquement.

(3) Valeurs négociées hors Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(4) Montant maximum prélevé au client au titre de la commission prélevée par la Banque et des frais de courtage.

Gestion Déléguée

Dans le cadre de ce service, les droits de garde, droits d'entrée et frais d'arbitrage sur OPC ne sont pas facturés. Accessible à partir de 75 000 €.

Commission de gestion

La commission de gestion est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours et est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Elle est acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

Le taux est appliqué par tranche d'encours : • Pour la tranche d'encours inférieure ou égale à 500 000 €	1,50% par an
• Pour la tranche d'encours supérieure à 500 000 € et inférieure ou égale à 1 000 000 €	1,30% par an
• Pour la tranche d'encours supérieure à 1 000 000 €	1,1% par an

Ordres de Bourse

Commission sur le montant de la transaction • Ordres de bourse négociés dans l'EEE ⁽¹⁾ • Ordres de bourse négociés hors EEE ⁽¹⁾	Gratuit Gratuit
Frais de courtage sur le montant de la transaction • Ordres de bourse négociés Euronext ⁽²⁾ • Ordres de bourse hors Euronext ⁽³⁾ négociés au sein de l'EEE ⁽¹⁾ • Ordres de bourse négociés hors EEE ⁽¹⁾	Gratuit A la charge du client dans la limite de 1,2%⁽⁴⁾ A la charge du client

(1) Espace Economique Européen (EEE) constitué des pays de l'Union Européenne (y compris la France), de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège.

(2) Valeurs négociées sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles uniquement

(3) Valeurs négociées hors Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles

(4) Montant maximum prélevé au client au titre de la commission prélevée par la Banque et des frais de courtage.

Placements financiers - Comptes titres

Gestion Libre - Milleis Bourse

Valeurs négociées sur Euronext⁽¹⁾

Commission sur le montant de la transaction :	Milleisnet	Hors Milleisnet
Ordre de bourse	0,50%	1,00%
Minimum	12 €	12 €
Abonnement mensuel	Gratuit	
Souscription / Rachat d'OPC de la Sélection Milleis ⁽²⁾	Les frais prélevés sont ceux mentionnés dans les prospectus.	
Souscription / Rachat d'OPC hors sélection Milleis	Les frais prélevés sont ceux mentionnés dans les prospectus + commission Banque de 1% (minimum 31 €)	
Souscription aux émissions d'obligations en France	Gratuit	
Achats d'actions sur introduction sur Euronext-Paris et participation aux augmentations de capital des sociétés cotées sur Euronext-Paris	Gratuit	

Service de Règlement Différé (SRD)

Commission de règlement différé (Achat-Vente)	0,18%
Commission de prorogation	0,54%

Valeurs négociées hors Euronext⁽³⁾ et hors Milleisnet

Commission sur le montant de la transaction

Ordre de bourse	1,00% ⁽⁴⁾
Minimum de perception	25 €
Frais de courtage	A la charge du client

(1) Valeurs négociées sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(2) La liste des OPC de la Sélection Milleis est disponible sur : <https://www.milleis.fr/epargner-investir/supports-investissement/opc>.

(3) Valeurs négociées hors Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(4) Hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.

Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en début de trimestre au titre du trimestre en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Ils sont acquis à Milleis pour tout trimestre commencé.

Taux unique	0,125% par trimestre
Minimum de perception	75 € par trimestre

Gestion Conseillée

Conseil Expert en Investissement Financier Milleis

Accessible à partir de 75 000 €

Commission de service

La commission de service est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours et est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Elle est acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

Taux dégressif par tranche d'actifs sous gestion : • Pour la tranche d'encours inférieure ou égale à 500 000 €	0,90% par an
• Pour la tranche d'encours supérieure à 500 000 €	0,80% par an
• Minimum de perception	400 € par an

Ordres de Bourse

Commission sur le montant de la transaction :	Milleisnet ⁽¹⁾	Hors Milleisnet
• Taux standard	0,80%	0,80%
Minimum de perception • sur Valeurs négociées sur Euronext ⁽¹⁾ • sur valeurs négociées sur une place étrangère	12 € non applicable	12 € 25 €
Frais de courtage • sur Valeurs négociées sur Euronext ⁽¹⁾ • sur valeurs négociées sur une place étrangère	inclus ⁽²⁾ non applicable	inclus ⁽²⁾ À la charge du client
Droits de garde	Gratuit	

(1) Valeurs négociées sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(2) Inclus à la commission sur le montant de la transaction.

Conseil Essentiel

Accessible à partir de 10 000 €

Commission de service

La commission de service est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours et est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Elle est acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

• Pour la tranche d'encours inférieure ou égale à 500 000 €	0,90% par an
• Pour la tranche d'encours supérieure à 500 000 €	0,80% par an
Souscription / Rachat d'OPC de la Sélection Milleis⁽¹⁾	Les frais prélevés sont ceux mentionnés dans les prospectus.
Droits de garde	Gratuit

Gestion Déléguée

Dans le cadre de ce service, les droits de garde, droits d'entrée et frais d'arbitrage sur OPC ne sont pas facturés. Le Mandat OPC est accessible à partir de 75 000 €. Le Mandat mixte est accessible à partir de 150 000 €.

Commission de gestion

La commission de gestion est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours et est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent. Elle est acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

Le taux est appliqué par tranche d'encours :	1,50% par an
• Pour la tranche d'encours inférieure ou égale à 500 000 €	
• Pour la tranche d'encours supérieure à 500 000 € et inférieure ou égale à 1 000 000 €	1,30% par an
• Pour la tranche d'encours supérieure à 1 000 000 €	1,1% par an

Ordres de Bourse

Commission sur le montant de la transaction	Gratuit
• Ordres de bourse Euronext ⁽²⁾	Gratuit
• Ordres de bourse Étranger	
Frais de courtage	Gratuit
• Ordres de bourse Euronext ⁽²⁾	À la charge du client
• Ordres de bourse Étranger	

(1) La liste des OPC de la Sélection Milleis est disponible sur : <https://www.milleis.fr/epargner-investir/suports-investissement/opc>

(2) Valeurs négociées sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

Assurance-vie

Contrats d'assurance-vie et Contrats de capitalisation

Gamme des produits Milleis Vie et partenaires : votre Banquier Privé Milleis se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions utiles.

Vous pouvez également consulter notre site www.milleis.fr

Autres opérations et services

Opérations sur or : uniquement vente de l'or en conservation à la CPR

Lingots, lingotins et barres	1% du montant brut de la négociation
Pièces	1,20% du montant brut de la négociation
Frais CPR	0,60% du montant de la transaction (minimum 13 €)
Taxe sur or calculée sur le montant brut de la négociation	8%
Réfection de bulletin d'essai	55 €

Virements de titres vers un autre établissement

Virements de titres vers un autre établissement	15 €/ligne
-------------------------------------------------	------------

Transfert de PEA vers un autre établissement

Transfert de titres admis aux négociations sur une plateforme de négociation	15 €/ligne ⁽¹⁾
Transfert de titres non-admis aux négociations sur une plateforme de négociation	50 €/ligne ⁽¹⁾

(1) l'ensemble des frais de transfert ne peut excéder 150 €

Autres

Encaissement des coupons étrangers (Les frais sont exceptionnellement calculés hors taxes).	3% sur le montant encaissé (Maximum 45,75 €)
Récupération d'impôt sur valeurs étrangères à partir de 100 € de remboursement : <ul style="list-style-type: none"> · De 100 € à 300 € · 301 € à 1 000 € · 1 001 € à 2 000 € · Supérieur à 2 000 € 	Gratuit Forfait de 50 € Forfait de 100 € Forfait de 200 €
Dépôt de titres au porteur pour examen et/ou mise sous dossier	25 € par ligne
Frais de tenue de comptes titres	Gratuit
Échange lors d'Offre Publique d'Échange	Gratuit
Encaissement de dividendes actions et coupons obligations (France)	Gratuit
Assemblées	Gratuit
Souscriptions aux émissions de titres de créance (obligations, EMTN)	Selon les caractéristiques du programme d'émission
Frais de tenue de compte inactif ⁽¹⁾ sur comptes titres et PEA	Gratuit

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

9 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurance des moyens de paiement

Offre Essentiel	Prix mensuel 2,50 € soit pour information 30 € par an
Offre Premium	4,00 € soit pour information 48 € par an

Assurance des biens

Assurance habitation Assurance auto	nous consulter
----------------------------------------	----------------

Assurance des personnes

Garantie accident de la vie Prévoyance individuelle (incapacité, invalidité, décès accidentel) Protection juridique Assurance complémentaire santé individuelle	nous consulter
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Assurance des crédits immobiliers

Assurance décès invalidité, Perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail	nous consulter
---------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

10 RÉSOUTRE UN LITIGE

Parlez-en à votre Banquier Privé

Il est votre premier interlocuteur habituel. Pour toute réclamation, vous devez vous adresser à lui en premier lieu : dans un Espace Patrimonial, par téléphone, par courrier, télécopie ou par e-mail.

Si la réponse apportée par votre Banquier Privé ne vous satisfait pas, que faire ?

Pour les réclamations relevant du domaine bancaire :

Vous pouvez adresser votre réclamation :

- **par courrier postal** : Service Qualité Client - 2-20 Place des Vins de France, 75012 Paris
- **par e-mail** : relation.client@milleis.fr

Pour les réclamations relevant du domaine de l'assurance-vie :

Vous pouvez adresser votre réclamation, selon le cas, à l'une des adresses suivantes :

Lorsque votre réclamation concerne le devoir de conseil et d'information ou les conditions de commercialisation :

- **par courrier postal** : Service Qualité Client - 2-20 Place des Vins de France, 75012 Paris
- **par e-mail** : relation.client@milleis.fr

Milleis s'engage à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa réception et à adresser une réponse dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de deux mois, sauf si la complexité nécessite un délai supplémentaire.

Si la réponse de Milleis ne vous convient pas, quelles sont vos voies de recours ?

Dans le cadre du traitement de votre réclamation, nous vous informons qu'à l'issue de la réponse de Milleis, vous pouvez saisir, sans frais, les Médiateurs dont toutes les coordonnées vous sont indiquées ci-après.

Pour les réclamations relevant du domaine bancaire :

Vous pouvez saisir le Médiateur agissant conformément à la Charte du service de médiation de la Fédération Bancaire Française (FBF) :

Monsieur Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française - CS 151 - 75422 - Paris Cedex 09

ou aller à l'adresse suivante pour remplir un formulaire de réclamation en ligne en cliquant sur la rubrique « Accéder au formulaire » : www.lemediateur.fbf.fr

Dans le cas où le contrat objet de votre réclamation aurait été conclu en ligne (et exclusivement dans ce cas), vous pouvez également vous connecter et suivre la procédure indiquée sur la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

Pour les réclamations relevant du domaine de l'assurance-vie :

Vous pouvez contacter le Médiateur de l'Assurance agissant conformément à la Charte de « La Médiation de l'Assurance ». La saisine s'effectue par écrit à l'adresse suivante :

La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

ou via le site internet à l'adresse suivante : <http://www.mediation-assurance.org>

Dans le cas où le contrat objet de votre réclamation aurait été conclu en ligne (et exclusivement dans ce cas), vous pouvez également vous connecter et suivre la procédure indiquée sur la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) disponible à l'adresse suivante :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

Pour les réclamations qui dépendent du champ de compétences de l'AMF

(comme par exemple la commercialisation de produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission et réception d'ordres de bourse, la tenue de comptes titres), vous pouvez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante :

Monsieur Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Pour toutes informations sur la Médiation AMF, consultez le site : www.amf-france.org, rubrique « Le Médiateur de l'AMF ».



Nos Espaces Patrimoniaux :

Nos Banquiers Privés vous accueillent partout en France



À distance :

www.milleis.fr et Appli mobile Milleis



Par téléphone :

En contactant votre Banquier Privé directement sur son téléphone portable



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Le Guide des Conditions Tarifaires Milleis applicables à la clientèle des Particuliers est disponible dans tous les Espaces Patrimoniaux et auprès de votre Banquier Privé Milleis.
Ce guide peut également être téléchargé sur le site Internet www.milleis.fr

MILLEIS BANQUE - SA au capital de 55 299 999,66 euros - Siège social : 32 avenue George V - 75008 Paris - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 344 748 041 - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 17002533.

